



Retrait des installations de chauffage par le bailleur dans un bail commercial

Par **CHARBON**, le **20/07/2020** à **08:43**

Un hotel a été donné à bail pendant 60 ans. Le preneur a installé des conduites amiantés à la place des cheminées lorsqu'il a transformé le chauffage au charbon en chauffage au fioul. Puis, il a abandonné le chauffage au fioul pour des radiateurs électriques individuels.

Doit-il avoir la charge du retrait de ces conduites amiantées?